

Conditions Générales de Vente



Avenue de la Mer 29250 Saint Pol de Léon
☎ + 33 (0)2 98 69 18 81 | E-mail: info@camping-ar-kleguer.com



1 – Modalités de Réservation

• La réservation devient effective uniquement avec l'accord du camping, après réception de l'acompte, du contrat de réservation dûment complété et signé, ou après acceptation des conditions générales de vente lors de la réservation en ligne.

• Aucune option ou réservation ne peut être prise en compte sans versement de l'acompte dans un délai maximum de 8 jours suivant la réception du contrat, la réservation en ligne ou par téléphone. Un accusé de réception vous sera envoyé, non cessible à un tiers. Il devra être présenté le jour de votre arrivée.

• La réservation d'un emplacement de camping ou d'une location est faite à titre strictement personnel. Vous ne pouvez en aucun cas sous-louer ni céder votre réservation sans le consentement préalable du camping.

> Emplacements de camping

Le forfait journalier comprend pour 2 personnes : l'emplacement pour la tente, la caravane ou le camping-car, l'accès aux sanitaires et aux infrastructures d'accueil. Seront notamment facturés en supplément : la taxe de séjour, l'électricité, les personnes supplémentaires, le ou les animaux...

> Location

Les hébergements locatifs sont équipés de la vaisselle, de la literie (couvertures et oreillers). Vous disposez également des infrastructures d'accueil. Le forfait de base est de 2 à 6 personnes suivant le type de locatifs. Le camping se réserve le droit de refuser l'accès aux groupes ou familles se présentant avec un nombre de participants supérieur à la capacité de l'hébergement loué.

TARIFS ET TAXES DE SÉJOUR

• Les tarifs sont indiqués en euros, TVA comprise au taux en vigueur. Tout changement ou modification de ce taux ainsi que toute évolution des taxes applicables le cas échéant à votre séjour, à la date de facturation, pourra être répercuté sur le prix des produits ou séjours facturés.

• Le montant de la taxe de séjour est appliqué par nuit et par personne de plus de 18 ans. La taxe de séjour n'est pas incluse dans le tarif. La taxe de séjour est perçue par le camping auprès des clients, puis reversée par le camping aux autorités communales.

2 – Règlement du séjour

> Modes de paiements acceptés

Au titre de l'acompte comme au titre du solde, vous pouvez régler votre réservation ou votre séjour par les modes de paiements suivants : chèque bancaire, chèques vacances, espèces, carte bancaire ou virement bancaire.

> Modalités de règlement en Emplacement

• Une somme de 80 € est demandée, soit 60 € d'acompte déductibles du montant du séjour + 20 € de frais de dossier non déductibles. Le solde du séjour est à payer à votre arrivée. Le solde doit être réglé au plus tard 15 jours avant la date du début du séjour au camping.

> Modalités de règlement en Location

• Pour les réservations effectuées plus de 30 jours avant le début de séjour, un acompte de 25 % du prix du montant des prestations réservées doit être réglé dès la réservation au camping, ainsi que des frais de dossier non remboursables de 20 € (les frais de réservation sont offerts pour la basse saison). Le solde doit être réglé au plus tard 30 jours avant la date du début du séjour au camping.

• Pour les réservations effectuées moins de 30 jours avant la date de début du séjour, le règlement intégral doit être effectué au moment de la réservation au camping.

3 – Modification et annulation

Les modifications concernant votre réservation peuvent être effectuées sans frais, sous réserve de disponibilité dans le camping et accord de la direction. Tout séjour interrompu, ou abrégé (arrivée tardive, départ anticipé) de votre fait ne pourra donner lieu à un remboursement.

• En cas d'annulation du fait du camping, sauf en cas de force majeure, le séjour sera totalement remboursé. Cette annulation ne pourra cependant pas donner lieu au versement de dommages et intérêts.

Les modifications concernant votre réservation peuvent être effectuées sans frais, sous réserve de disponibilité dans le camping et accord de la direction. Tout séjour interrompu, ou abrégé (arrivée tardive, départ anticipé) de votre fait ne pourra donner lieu à un remboursement.

• En cas d'annulation du fait du camping, sauf en cas de force majeure, le séjour sera totalement remboursé. Cette annulation ne pourra cependant pas donner lieu au versement de dommages et intérêts.

• En cas d'annulation du fait du campeur et au titre d'indemnité de rupture du contrat. Cette annulation doit être effectuée par écrit (LRAR) auprès du camping.

• En cas de non-présentation sur le camping dans un délai de 48 h à compter du début de votre séjour et sans justificatif et/ou nouvelle de votre arrivée, nous disposerons de votre hébergement. Ce délai est de 24 h 00 pour les emplacements. Nous retenons les frais en application à nos conditions d'annulation

> En Emplacement • Plus de 30 jours avant votre arrivée, il ne sera retenu que les frais de réservation. • Entre le 30e jour et le 1er jour, la totalité de votre acompte sera retenue par le camping.

> En Location • Plus de 30 jours avant votre arrivée, le montant de votre acompte sera retenu. • Entre le 30e jour et le 1er jour, le montant total de votre séjour sera dû

5 – Pour votre séjour

Arrivée

> En Emplacement : L'emplacement sera disponible à partir de 14 heures.

> En Location : Les locatifs pourront être occupés le samedi à partir de 16 heures.

À votre arrivée une caution vous sera demandée.

Départ

> En Emplacement : L'emplacement devra être libéré pour 12 heures le jour de départ.

> En Location : L'hébergement doit être libéré avant 10 heures du matin. Pour tout départ retardé, il pourra vous être facturé une journée supplémentaire au tarif de la nuit en vigueur.

Inventaire

Un inventaire des lieux, mobiliers, matériels, ustensiles de cuisine et la vérification de l'état de propreté ont lieu au départ de chaque locataire. Le locataire est tenu de contrôler le jour de son arrivée et de signaler toutes les anomalies. Un dépôt de garantie de 300 € sera demandé le jour de l'arrivée. Cette somme sera intégralement restituée au locataire le jour de son départ, si les lieux et les matériels sont restitués en conformité avec l'inventaire. Toute casse, détérioration ou perte sera facturée et retenue sur le montant de la caution selon la facture de réparation. 90 € seront retenus sur le chèque de caution pour le nettoyage si l'état de propreté est jugé par nous irrecevable. Les inventaires de départ ont lieu entre 8 h 00 et 10 h 00. En cas de départ anticipé en dehors des horaires de bureau, la caution sera retournée par courrier au locataire après inspection des lieux par délai maximum de 1 mois.

6 – Animaux

Les chiens et autres animaux ne doivent jamais être laissés en liberté. Ils ne doivent pas être laissés au camp, même enfermés, en l'absence de leurs maîtres qui en sont civilement responsables. Un chien maximum est autorisé par locatif. L'accès dans les chambres et sur les banquettes est interdit

à tous les animaux. Les chiens de type 1 et 2 ne sont pas acceptés sur le camping. Le carnet de vaccination est obligatoire.

7 – Litige

Toute réclamation éventuelle suite à un séjour, devra être formulée par écrit, et envoyée par lettre recommandée avec accusé de réception, dans les 20 jours suivant votre séjour. En cas de litige, la compétence est déléguée au tribunal de Morlaix ou Brest.

> Médiation

Conformément aux dispositions de l'article L 1612-1 du code de la consommation, tout client du terrain de camping a le droit de recourir gratuitement à un médiateur de la consommation en vue de la résolution amiable d'un litige qui l'opposerait à l'exploitant du terrain. Les coordonnées du médiateur de la consommation que le client peut saisir, sont les suivantes : Medicyc - 73, boulevard de Clichy 75009 PARIS. Mail : contactmedicyc.fr. Tél : 01 49 70 15 93